



LÉGENDE

Fond de plan

- Parcelle cadastrale / immobilier
- Délimitation de la zone verte
- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Délimitation de la modification partielle du PAG

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

- Zones d'habitation (Art. 3 PE PAG)**
 - Zone d'habitation 2 (Art. 3.2 PE PAG)
- Zones mixtes (Art. 4 PE PAG)**
 - Zone mixte urbaine (Art. 4.1 PE PAG)
- Zones d'activités (Art. 6 PE PAG)**
 - Zone d'activités économiques communale type 1 (Art. 6 PE PAG)
- Zone spéciale « Administration » (Art. 7.1 PE PAG)

Zones superposées :

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » (Art. 15 PE PAG)
- Zone de bruit (Art. 21 PE PAG)

Informations à titre indicatif et non exhaustif

Biotope protégés (art. 17 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif) (Art. 26 PE PAG)

- ponctuel
- linéaire
- surfacique

Habitats protégés (art. 17 et/ou 21 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif) (Art. 26 PE PAG)

- Habitat protégé et/ou habitat d'espèce protégée à l'intérieur des zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Informations supplémentaires

- Limite communale

Saisine du conseil communal	
Avis de la commission d'aménagement	
Avis du Ministre ayant la protection de la nature dans ses attributions	
Vote du conseil communal	
Aprobation du Ministre ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions	
Aprobation du Ministre ayant la protection de la nature dans ses attributions	

MAITRE DE L'OUVRAGE:



OBJET:

MODIFICATION PONCTUELLE DU PAG « Kiem »

Situation actuelle et modifiée
PAG partie graphique - plan d'ensemble (extrait)

DATE: Février 2025	DESSINE: JS	CONTROLE: JS/4urba	EHELLE: 1 : 10.000
		4urba urbanisme et aménagement 14, rue Vauban L-2663 Luxembourg Tel.: (352) 220245 Fax: (352) 465761 E-Mail: info@4urba.lu	